

Compte rendu du Conseil municipal du 23 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit le lundi 23 AVRIL à dix-huit heures les membres du Conseil municipal de la commune de MAZEROLLES se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 12 MARS 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 13

Nombre de votants : 14

Etaient Présents :

Mesdames Dominique TOISON, Christiane BRUGIER, Cécile SEBASTIEN

Messieurs Jackie PÉRAULT, Patrick GIRAUD, Alain FORT, Michel SANSIQUET Jean-Michel PUISSESSEAU, Dominique NADEAU, Michel RIBARDIERE, Jean Bernard GRENAILLE, Christian GUERIN, Roland COMBEAUD

Absents excusés : Michelle RAVELEAU a donné pouvoir à Jackie PERAULT,

Secrétaire : Christiane BRUGIER

Le compte rendu du 19 mars 2018 est adopté à l'unanimité

PIGEONNIER DE LA MAIGNE – LOUBRESSAC

Monsieur GUERIN informe le conseil qu'un devis a été demandé à Vienne et Moulière Solidarité, association de réinsertion de Sèvres-Anxaumont.

L'estimation des travaux s'élève à la somme de 14 630.00 € comprenant uniquement la main d'œuvre, les matériaux seront achetés directement par la commune.

Les travaux commenceront au mois de septembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès d'organismes investis dans la restauration du petit patrimoine des collectivités.

CONVENTION DETERMINANT LES MISSIONS ET LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUNE D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS DE LA CCVG

Le Maire rappelle que suite à la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction du droit des sols, la Communauté de Communes Vienne et Gartempe a décidé de mettre en place un service commun afin d'assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes membres dotées d'un document local d'urbanisme et d'assurer une mission de conseil pour l'ensemble des communes membres.

En application de l'article L 5211-4-2 du CGCT, « en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs »

Une convention conclue entre la CCVG et les communes intéressées détermine les missions et les modalités d'intervention du service commun.

Le service commun « Instruction du droit des sols » assure une mission de conseil pour l'ensemble des communes adhérentes, ainsi que pour les communes dotées d'un document local d'urbanisme, l'instruction réglementaire de la demande depuis sa transmission par le maire jusqu'à la préparation et l'envoi du projet de décision.

Les différentes autorisations et actes dont le service commun assurera l'instruction sont notamment :

- permis de construire
- permis de démolir
- permis d'aménager
- déclarations préalables
- certificats d'urbanisme

L'ensemble des coûts du service commun « instruction du droit des sols » est entièrement financé par un prélèvement direct sur les attributions de compensation des communes membres adhérentes au service commun, selon les montants déterminés par la CLECT et sans qu'aucune participation complémentaire ne soit demandée aux communes adhérentes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte

- D'approuver la convention déterminant les missions et les modalités d'intervention du service commun et d'adhérer à celui-ci ;
- D'autoriser le Maire à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

RETROCESSION CONCESSIONS CIMETIERE

Le conseil décide d'annuler les délibérations n°2018/01/29 et 2018/02/12 concernant les rétrocessions des concessions de Monsieur MENARD Gérard et de Monsieur BLIARD Georges. En effet, le prix de rachat est incorrect du fait qu'il s'agit de concessions perpétuelles, et que la partie reversée au CCAS ne peut être remboursée.

Le conseil municipal, décide donc :

- Le rachat de la concession n° CD –CD1/10 appartenant à Monsieur MENARD Gérard au prix de 33.56 €
- Le rachat de la concession n° CD-CD3/18 appartenant à Monsieur BLIARD Georges au prix de 33.56 €.

SUBVENTION CCAS LUSSAC

Le Maire présente au conseil la demande du CCAS de Lussac concernant la banque alimentaire.

La participation demandée pour la commune de Mazerolles s'élève à 857 € soit

1 €/habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde la somme de 857 € au CCAS de Lussac les Châteaux au titre de la banque alimentaire pour l'année 2018.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil décide de ne pas préempter sur les propriétés suivantes :

5, rue du Gué, cadastrée C 86-90-1945-1987

45, rue des Aubeniaux, cadastrée B 1566-1567-1577

ORGANISATION DE LA FETE CHAMPETRE DU SAMEDI 28 JUILLET 2018

La commission fêtes et loisirs a rencontré Monsieur MORISSET, représentant la société PYRO CONCEPT, prestataire du feu d'artifice.

Compte tenu de l'annulation du feu en 2017, l'avance de 2140 € versée par la commune sera déduite de la facture de cette année.

En ce qui concerne le repas, Patrick Giraud présente au conseil un devis proposant un repas complet au prix de 12 €/pers.

Il est toujours à la recherche d'une éventuelle animation pendant le repas.

Il est bien confirmé que le bal et la buvette seront assurés par l'association des jeunes de Mazerolles.

QUESTIONS DIVERSES

L'enquête publique concernant la déviation de la RN 147 Lussac-Mazerolles aura lieu du 18 mai au 19 juin 2018.

TOUR DE TABLE

Michel Ribardière signale un camion abandonné au bord de la Vienne, et pointe la vitesse excessive des camions de ramassage des ordures du Simer sur la voie communale n°3 qui mène à la Tuilerie.

Jean Bernard Grenaille propose à la commune d'essayer gratuitement une nouvelle bâche produite par la société Amarande pour empêcher la pousse de l'herbe.

Le conseil est d'accord pour cet essai, l'endroit le plus adéquat sera vu avec les employés communaux.

Cécile Sebastien demande si la friterie installée sur la route de Poitiers est bien en possession d'une autorisation d'exploiter.

Jean-Michel Puissesseau revient sur le chemin le long de la Vienne détérioré par l'entreprise ayant travaillé pour Gilles Maupin. Malgré un semblant de remise en état, il reste très difficile à emprunter. Le Maire répond qu'un nouveau courrier lui sera transmis.

Christian Guérin signale également que le chemin communal allant vers les Hybaudières est particulièrement abimé suite probablement à des sorties de tracteurs.

Michel Ribardière affirme qu'il s'agit surtout de passage important de véhicules 4x4 – Monsieur Guérin demande alors qu'un arrêté soit pris pour en interdire la circulation des 4x4 et motos.

Il propose une réunion de la commission bâtiments le **MARDI 15 MAI à 17 h 30** afin d'examiner les devis concernant les façades de la mairie et de l'école.

Roland Combeaud souhaiterait l'intervention de l'équipe des emplois verts de la Communauté de Communes pour le nettoyage du Goberté.

Il revient sur l'assemblée générale du SIMER, ainsi que sur divers points comme le choix des sacs.

Christiane Brugier rappelle que Mme BOUTAUD de Loubressac souhaiterait que les containers situés rue de la Plaine soient cachés.

Alain Fort annonce que les travaux du programme voirie 2018 sont commencés dans la rue des perdrix.

Prochain conseil : LUNDI 28 MAI